

Forfaits mobiles Carrés

Offre réservée à toute personne physique majeure, domiciliée en Martinique et en Guadeloupe. L'offre est déclinée en 3 forfaits **avec ou sans engagement, avec ou sans mobile**.

Description des forfaits

		CARRÉS		
		Carré 4h	Carré H24	Carré travel
Depuis Martinique, Guadeloupe, Guyane	Appels	4h ⁽¹⁾ Antilles, Guyane, Métropole, Réunion, Mayotte	Illimités ⁽²⁾ 24h/24 Antilles, Guyane, Métropole, Réunion, Mayotte et 100 destinations internationales	
	SMS	Illimités ⁽²⁾ 24h/24 Antilles, Guyane, Métropole	Illimités ⁽²⁾ 24h/24 Antilles, Guyane, Métropole, Réunion, Mayotte	
	Internet ⁽⁵⁾	500 Mo, puis 0,01€/100 ko	2 Go, puis 0,01€/100 ko	3 Go, puis 0,01€/100 ko
Depuis Métropole, Réunion, Mayotte	Appels	Tarif local plafonné à 0,20€/Min	Illimités ⁽³⁾ 24h/24 Antilles, Guyane, Métropole, Réunion, Mayotte	
	SMS	Illimités ⁽³⁾ 24h/24 Antilles, Guyane, Métropole, Réunion, Mayotte		
	Internet	Décompte crédit Internet local + 0,054€/Mo		1Go internet Valable pendant 30j/an ⁽⁴⁾

Sans Mobile	Engagement 24 mois	24,99€ /mois	39,99€ /mois	49,99€ /mois
	Sans Engagement	29,99€ /mois	44,99€ /mois	54,99€ /mois
Avec mobile	Formule Silver engagement 24 mois	29,99€ /mois	44,99€ /mois	54,99€ /mois
	Formule Gold engagement 24 mois	39,99€ /mois	54,99€ /mois	64,99€ /mois

Mode de facturation	Bloqué ou Postpayé	Postpayé
---------------------	--------------------	----------

(1) Forfait 4h : hors numéros courts, spéciaux, surtaxés et roaming. Durée maximale calculée pour des appels vers les fixes et mobiles Antilles, Guyane, Métropole, Réunion, Mayotte.

(2) Forfaits illimité : Appels illimités vers 100 destinations fixes et mobiles ou fixes seulement (une destination correspond à un aboutissement d'un appel vers un fixe ou un mobile d'un pays donné. Fixe et mobile = 2 aboutissements/destinations différents) entre deux personnes physiques et à usage privé hors numéros courts, spéciaux, surtaxés et en roaming. Le Client s'engage à ne pas dépasser pour les appels illimités une durée de 2 heures consécutives de communication par appel. Outremer Telecom se réserve le droit de facturer toute communication abusive (supérieure à 2 heures/appe) et/ou frauduleuse, y compris pour les appels et SMS illimités. Sont interdites les communications quelle que soit leur nature (voix, Internet...) émises à partir d'un quatrième (4ème) téléphone ou vers plus de 99 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation. Sont interdits notamment la cession des appels, appels et envois depuis et vers les plateformes téléphoniques et boîtiers radio, SPAM. Voir CGV.

(3) Carré travel : illimités : hors n° courts, spéciaux, internet. Depuis la métropole, la Réunion et Mayotte : appels et SMS illimités vers la métropole, les Antilles, la Guyane, la Réunion et Mayotte + 1 Go d'Internet pendant 30 jours par année civile, non reportables. Au-delà des 30 jours ou de 1 Go d'Internet, facturation des usages au tarif en vigueur. Décompte dès le 1^{er} appel (émis ou reçu) ou SMS (émis) ou à la 1^{ère} connexion Internet – jusqu'à minuit. Forfait avec engagement : service activé immédiatement. Forfait sans engagement : service activé 90 jours après l'activation. Le Client s'engage à ne pas dépasser pour les appels illimités une durée de 2 heures consécutives de communication par appel. Outremer Telecom se réserve le droit de facturer

toute communication abusive (supérieure à 2 heures/appe) et/ou frauduleuse, y compris pour les appels et SMS illimités. Sont interdites les communications quelle que soit leur nature (voix, Internet....) émises à partir d'un quatrième (4ème) téléphone ou vers plus de 99 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation. Sont interdits notamment la cession des appels, appels et envois depuis et vers les plateformes téléphoniques et boitiers radio, SPAM. Voir CGV.

(4) Depuis la Métropole, la Réunion et Mayotte : 1 Go d'Internet pendant 30 jours par année civile, non reportables. Au-delà des 30 jours ou de 1 Go d'Internet, facturation des usages au tarif en vigueur. Décompte dès la 1ère connexion Internet – jusqu'à minuit. Forfait avec engagement : service activé immédiatement. Forfait sans engagement service activé 90 jours après l'activation.

(5) Connexions Internet effectuées sur les réseaux 2G (GPRS, EDGE) ou 3G (UMTS, HSDPA) de votre département. Services Internet sous réserve d'être en zone de couverture et d'être équipé d'un mobile compatible. Le téléchargement illégal nuit à la création artistique.

Décomptes communications

- A la seconde dès la 1ère seconde pour les appels émis depuis Martinique, Guadeloupe et Guyane, vers Martinique, Guadeloupe, Guyane, Métropole, Réunion et Mayotte (hors N° couts, spéciaux, Internet et roaming)
- A la seconde après la 1ère minute indivisible pour les appels émis depuis Martinique, Guadeloupe et Guyane vers toutes les destinations autres que celles précitées (hors N° couts, spéciaux, Internet et roaming)

Détail des 100 destinations internationales illimitées

- Vers les fixes : Afrique du sud, Algérie, Andorre, Argentine, Australie, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Grèce, Guatemala, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Macao, Malaisie, Mexique, Monaco, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, République Dominicaine, Roumanie, Royaume Uni, Russie, Saint Barthélémy, Saint Martin, Suisse, Taiwan, Vietnam.
- Vers les fixes et mobiles : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Canaries, Chine, Colombie, Corée du sud, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Gibraltar, Hawaï, Hong-Kong, Hongrie, Iles Vierges Américaines, Inde, Kenya, Laos, Malte, Nigeria, Nouvelle Zélande, Pays bas, Porto Rico, Portugal, Singapour, Suède, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Liste des destinations susceptible de modifications

Renouvellement de mobile

- Pour les clients sans engagement et sans mobile, possibilité de bénéficier d'un mobile au prix nouveau client à tout moment (sous réserve d'engagement de 24 mois)
- A partir de 21 mois d'engagement, vous pouvez renouveler votre mobile au prix nouveau client. Le renouvellement de mobile entraine un réengagement de 24 mois

Services

- Report automatique de votre crédit, d'un mois sur l'autre, utilisable après consommation du forfait courant
- Messagerie personnalisable, Consultation du répondeur, Suivi Conso
- Présentation du Numéro (émission et réception), Renvoi d'appel, Double appel
- Roaming, service soumis à conditions. Renseignements auprès du 10 20. Temps d'attente gratuit depuis une ligne fixe SFR, puis prix d'un appel local (depuis le mobile dépend de la tarification de l'opérateur)

Carré DUO

Offre réservée à toute personne physique, domiciliée en Martinique et en Guadeloupe.

Description du forfait

CARRE DUO		
Depuis Guyane Martinique, Guadeloupe	Appels	45 minutes Antilles, Guyane, Métropole, Réunion, Mayotte
	SMS	45 SMS Antilles, Guyane, Métropole
	Internet	45 Mo, puis 0,01€/100 ko
Sans mobile	Sans engagement	9,99€ /mois
Mode de facturation		Bloqué

Le « temps maximum de communication » ci-dessus mentionné est donné à titre indicatif. Il est calculé en fonction du coût du forfait souscrit par rapport au prix d'un appel depuis la zone locale vers un fixe ou un mobile Antilles. Ce temps est donc susceptible de variation en fonction de la nature de vos communications. Voir tableau ci-dessous.

Tous vos appels sont décomptés de votre crédit de communication en fonction de la nature et de la destination de vos appels ainsi que de la valeur du forfait souscrit.

Durée minimale d'engagement

Forfait sans engagement

Décomptes communications

- A la seconde dès la 1ère seconde pour les appels émis depuis Martinique, Guadeloupe et Guyane, vers Martinique, Guadeloupe, Guyane, Métropole, Réunion et Mayotte (hors N° couts, spéciaux, Internet et roaming)
- A la seconde après la 1ère minute indivisible pour les appels émis depuis Martinique, Guadeloupe et Guyane vers toutes les destinations autres que celles précitées (hors N° couts, spéciaux, Internet et roaming)

Résiliation

- Le Client peut résilier à tout moment le Contrat en adressant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du service client de son département (voir CGV)
- Conformément à l'article L121-84-6 du Code de la consommation, vous pouvez résilier votre Contrat à compter de la fin du douzième mois moyennant le paiement d'un quart du montant restant dû au titre de la fraction non échue de la période minimum d'exécution du Contrat, à l'exception des résiliations pour motif légitime. A ce montant se rajoute les frais de résiliation. La valeur de ces frais est indiquée dans les conditions particulières.